

PREAVIS N° 11-24

Comptes 2023

Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du préavis n° 11-24 Comptes 2023 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) s'est réunie le 2 mai 2024.

La commission remercie M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des documents reçus et des réponses fournies.

Analyse des comptes 2023

Remarques :

Le compte 710 est entièrement financé par le canton. Les postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

Le compte 711 est entièrement financé par les communes membres de l'ARAS. Le projet de règlement du personnel n'a pas abouti en 2023, il n'y a donc pas eu de prélèvement au fonds de réserve de CHF 50'000.00 comme prévu au budget.

Le compte 712 est entièrement financé par les communes membres de l'ARAS. Il est en lien avec le préavis concerné et n'appelle aucun commentaire particulier.

Le compte 720 est entièrement financé par le canton. Les postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

La CoGest salue la décision du Comité de Direction pour sa proposition de remboursement de l'excédent de recettes du compte 711 aux communes afin de ne pas faire encore grossir le fonds de réserve.

La CoGest recommande par contre au Comité de Direction d'utiliser la même clé de répartition (au nombre d'habitants par commune au 31.12.2022) pour la restitution de de l'excédent de recettes de CHF 13'898.28 relatif au compte 711.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers : , de bien vouloir accepter :

- de bien vouloir accepter le préavis n° 11-24 Comptes 2023, ainsi que les comptes 2023 de l'ARAS tel que présenté ;
- de donner décharge à la commission de gestion pour 2023 ;
- de donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2023.

Saint-George, le 14 mai 2024

Pour la commission :

Céline Etoupe Municipale de St-George



Yves Dalebroux Syndic de Signy-Avenex

.....

Nicolas Ray Municipal d'Arzier-Le Muids

.....

John Tendon Municipal de Chavannes-de-Bogis

.....

Didier Zumbach Municipal d'Arnex-sur-Nyon

.....